

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 décembre 2017

**Nbre de conseillers en exercice : 11**

**Nbre de conseillers présents : 7**

**Nbre de pouvoirs : 2**

**Date de convocation : 18 décembre 2017**

**Date d'affichage : 18 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, PUCHEU Mireille, FONTAGNERES Emily, VIZOSO Karine

Absents/excusés: MARTIN Jérôme, MOREAU Mathieu, HIPPOLYTE Josiane, BROUARD-COSSET Virginie,

Procurations : MARTIN Jérôme à DUCAMIN Mathias et BROUARD-COSSET Virginie à LAVIE Gilbert

Secrétaire de séance : Gilbert LAVIE

### N° 2017-29 : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE 2018 DES COUPES DE BOIS

Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'ONF concernant la coupe à asseoir en 2018 dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes suivantes :

Unité de Gestion	Surface parcourue	Type de coupe	Destination proposée
4 a	1,50 ha	2 <sup>ème</sup> éclaircie	Délivrance

**Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

### N° 2017-30 : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Que la commune s'est engagée dans une opération de rénovation de la salle communale

.Les travaux rentrent dans le cadre d'une réhabilitation et comprendront notamment :

- Rénovation de la toiture.
- Rénovation des murs extérieurs.
- Rénovation et réaménagement de l'intérieur.

Il précise que ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation et non d'un permis de construire.

Considérant que le maître d'œuvre Thierry NAVARRO a remis un avant-projet pour la réalisation des travaux,

Entendu la présentation de l'avant-projet définitif,

Vu le plan de financement ci-dessous exposé :

Rénovation salle communale	Montant des travaux HT	Recettes
	133 500 €	DETR 35% : 46 725€
		Département 15 % : 20 025 €
		Autofinancement : 33 375€

		Fonds de concours CCLO 50% : 33 375 €
TOTAL		133 500 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel prévoyant une subvention au titre de la DETR, du Département et des fonds de concours de la CCLO sur le montant des travaux hors taxes, à laquelle viendront s'ajouter l'autofinancement communal et/ou un emprunt, ainsi que les participations de toute autre collectivité ou Organisme.
- **DIT** que le présent plan de financement prévisionnel sera réévalué en fonction des participations allouées.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR, du Département et des fonds de concours de la CCLO, au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

### N° 2017-31 : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES BAISES

Lors de la séance du Conseil Syndical du 14 septembre dernier, le Président du SIVU des Baïses a expliqué au Conseil qu'avec la mise en application de la loi GEMAPI, le SIVU des Baïses est voué à disparaître au 31/12/2017.

Les compétences seront reprises par les communautés de communes ou d'agglomérations (trois pour le SIVU) qui devraient les transmettre au SYNDICAT MIXTE DU GAVE DE PAU.

Celui-ci ne sera pas en mesure de gérer la totalité des cours d'eau, aussi la CCLO a proposé au SIVU des Baïses de continuer ses actions durant encore deux ans sous les statuts d'un SYNDICAT MIXTE, à partir du 1er janvier 2018.

Où l'expose de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le passage du SIVU en SYNDICAT MIXTE.
- **AUTORISE** le Maire à adhérer à ce SYNDICAT MIXTE à compter du 1er janvier 2018 et pour une période de deux ans et à signer tous les documents nécessaires.

**Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

### N° 2017-32 : DEMANDE D'ABATTEMENT TAXE HABITATION POUR UN FOYER

Après avoir rencontré les personnes concernées, M. et Mme DROUILHET PEYRÉ, et au vu de la diminution à venir de la taxe d'habitation, nous proposons, avec leur accord, de ne pas donner suite à la demande d'abattement.

**Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

### N° 2017-33 DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Monsieur le maire informe le Conseil de la demande de la trésorerie d'alimenter l'article 1641 qui n'a pas assez de crédits. Il propose de le faire comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (02) : Emprunts en euros	401,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	401,00
Désignation	401,00		401,00

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	401,00		
61521 (011) : Terrains	-401,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>401,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>401,00</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la décision modificative proposée.

Informations diverses :

- **BARRIERES DE SECURITE DE LA CCLO DISTRIBUEES A CERTAINES COMMUNES**

Monsieur le Maire expose que lors de la Commission Aménagement du 14 septembre 2017, il a été proposé de distribuer gracieusement le stock communautaire de 380 barrières aux communes, proposition validée par le Bureau du 10 octobre 2017.

Celles-ci seront réparties sur huit secteurs. A compter du 01/01/2018, il est donc entendu que pour toute demande nous devons contacter la commune de Monein.

A aussi été validée l'arrêt de la prise en charge par la CCLO de la location de chapiteaux pour des fêtes locales à compter du premier janvier 2019.

Les élus s'interrogent sur la non-conformité des chapiteaux qui appartenaient à la CCLO. Qui a décidé de cette non-conformité ? Comment va-t-on faire pour les Fêtes, le Comité a d'ores et déjà dit qu'il ne lui était financièrement pas possible de louer toute la surface du chapiteau. Est-ce la fin des Fêtes du village ?

- **OSNI 2017**

Monsieur le Maire expose que nos propositions n'ont pas été retenues dans le cadre des OSNI.

Le Département va refaire l'accès au cimetière et les trottoirs en contrebas. Une étude est en cours pour refaire le revêtement de la route dans tout le Bourg.

- **RENOUVELLEMENT DU CAE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de renouvellement du CAE a été envoyée, on devrait pouvoir avoir un nouveau CAE.

- **DISTRIBUTEUR DE PAIN**

Le distributeur serait placé à côté des boîtes aux lettres de la mairie car le coffret électrique est tout proche. Le boulanger doit venir à la mairie pour confirmer le projet le 21/12/2017.

- **MISE EN PLACE D'UNE SUCETTE SUR LA COMMUNE DE CARDESSE**

La CCLO propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent des « sucettes » pour l'information, situées au bord des axes routiers fréquentés.

Le Conseil demande au Maire de se renseigner quant aux contenus et la gestion de ces affichages.

Arrivée de Jérôme MARTIN à 20 heures.

## **DIVERS**

- A l'école, il y a un problème avec le photocopieur. Il a enregistré 1500 photocopies couleur depuis la rentrée. Le technicien doit passer. Il faut désactiver la fonction couleur.
- Boues de la station : il faudrait faire un registre d'épandage. Pour les boues actuelles, il faut attendre que ce soit moins humide.
- Assurance pour le vol : remboursement effectué, sera demandé un remboursement dérogatoire.
- Journal de la commune : se caler une date pour le préparer : lundi 08 janvier à 18h en soirée.
- Repas du CCAS : le 13 janvier 2018
- Salle communale : Olivier propose de reprendre les états des lieux entrant (vendredi) et sortant (lundi) à partir du mois de janvier 2018. Proposition acceptée.
- Chemin Arriyadiu : trouver quelques agriculteurs pour faire une saignée pour enlever l'eau.
- Démolition des garages : deux entreprises contactées car le dégagement des gravats est important.

20h27 : la séance est levée.